

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL DU JEUDI 6 MAI 2021

Excusés : Virginie PETIT (pouvoir à Isabelle BIDET)
Dimitri TOUZAIN (pouvoir à Abraham MOUSSALI)

Secrétaire de séance : Maxime VALERY

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents ;

Délibération SIVOM pour service assainissement :

Madame le Maire fait part au conseil de l'entrevue avec les services du SIVOM Sioule et Bouble de Gannat. Le syndicat avait adapté ses statuts pour devenir un syndicat à la carte avec la possibilité d'assurer la compétence assainissement collectif si la commune transfère cette compétence. Ainsi, la gestion des réseaux et de la lagune serait confiée au SIVOM Sioule et Bouble qui se chargerait alors de récupérer la redevance assainissement auprès des administrés raccordés ou raccordables. Pour information, le tarif actuel de la commune par foyer est de 140 € de forfait plus 2 € du m³.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le transfert de la compétence assainissement collectif au SIVOM Sioule et Bouble et mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Projets dernière tranche de travaux Contrat de Bourg, maison des associations et restaurant :

Suite à une réunion avec l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier), il s'avère qu'ils accompagnent les communes sur des projets précis jusqu'à ce que la maître d'œuvre ait été retenu. Ils peuvent faire gratuitement des études de faisabilité. Ainsi, ils pourraient estimer quels travaux pourraient être possible dans l'enveloppe restant du contrat de bourg et éventuellement intégrer l'aménagement de parking vers l'école.

Une étude peut-être faite également sur l'ancienne poste et l'immeuble en cours d'acquisition. Des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage devront être signées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire appel aux services de l'ATDA pour les projets cités et mandate Madame le Maire pour signer les conventions.

Madame le Maire informe le conseil que contact a été pris avec l'UTT de St Pourçain pour la réfection du revêtement de la route allant de route du Theil au CD 46 et une partie de la route du Theil jusqu'à la sortie du lotissement et ces travaux seront inscrits au planning du Département.

Devis toitures :

Quatre entreprises ont été contactées pour la réfection de la toiture de l'ancienne Poste :

BARNICHON (Toulon/Allier)	22 406,12 € HT
SARL JBLC (Buxières les Mines)	24 326,05 € HT
SARL JC LAURENT (Chantelle)	19 999,80 € HT
SARL PAGNON (Chezelle)	18 201,65 € HT

L'entreprise la moins chère est la SARL PAGNON mais le conseil décide d'attendre le retour de l'ATDA pour finaliser.

Une des entreprises conseille le passage d'un huissier pour éviter problème de la cheminée du voisin.

Maison route du Couvent :

Madame le Maire propose de remettre à la vente ce bâtiment puisque le projet de café est conseillé par 1000 cafés dans le bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire estimer par deux agences immobilières et de se renseigner s'il y aurait possibilité de vente d'un morceau de terrain derrière ou à côté de l'immeuble et qui pourrait être proposé à un éventuel acheteur.

Décision modificative budgétaire pour régularisation des dotations :

Les dotations n'étant pas connues lors du vote du budget, il convient de régulariser celles-ci :

Section de fonctionnement

Recettes

Article 7411 Dotation forfaitaire	- 389 €
Article 74121 Dotation de solidarité rurale	+ 488 €
Article 74127 Dotation nationale de péréqu.	- 41 €
Article 742 Dotations aux élus locaux	- 59 €

Dépenses

Article 615228 Autres bâtiments	- 1 €
---------------------------------	-------

Information AXA Assurances :

Madame le Maire informe le conseil que le groupe AXA propose d'organiser, avec l'accord de la commune, une information sur la réforme du 100 % santé. La commune doit juste mettre à disposition un local. Par contre, AXA s'engage à ce que tous les administrés intéressés bénéficient d'une réduction sur leur cotisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

Dégrèvement pour perte de récolte :

Un dégrèvement pour perte de récolte d'un montant de 32 € a été signifié à la commune. Madame le Maire indique que cette somme devra être déduite du montant du fermage des deux agriculteurs louant des terres à la commune soit 1€ pour M. Soubrier et 31 € pour M. Civade.

Le conseil municipal donne son accord.

Questions diverses :

- Le locataire du terrain situé rue des Brosses Gouzol sera contacté au sujet des caravanes et du dépôt de déchets, certains habitant s'étant plaint de l'effet déchetterie.

- Madame le Maire informe le conseil de l'accord de principe de subvention pour l'achat d'un véhicule, les travaux de voirie et la réservation de la dernière tranche de travaux du Contrat de Bourg. Eric Martin et Stéphane Gorbinet sont chargés de demander des devis pour la voiture.

- Zones humides : une enquête publique va se dérouler du 10 au 31 mai. Les cartes sont disponibles en mairie. Un message a été envoyé aux agriculteurs concernés et un article va paraître sur La Montagne mais l'enquête est ouverte à tout le monde.

- Pin mort vers mairie : Celui-ci étant très haut, un devis a été demandé à Caroline Guillaumin pour abattage. Celui-ci s'élève à 588 € ou 744 € avec évacuation du bois. Le conseil municipal, après délibération, accepte le devis de 744 €.

- Une rencontre a été effectuée avec M. Beguet de l'entreprise COLAS suite au constat d'huissier. Il est conscient d'un soucis et va étudier pour faire une proposition à la commune, prochain rendez-vous a été fixé au 25 mai.

- Madame le Maire fait part au conseil d'un courrier du Département pour participer au palmarès des villes et villages fleuris. Le conseil municipal estime qu'il est prématuré de s'inscrire étant donné que la dernière tranche du contrat de bourg n'est pas terminée et qu'il faut attendre la possibilité de faire des réunions.

- École : une visite pour la sécurité a été effectuée et un problème se pose à l'arrière de l'école car le terrain n'a pas de sortie. Le conseil municipal décide la mise en place d'un portail qui sera installé par l'employé communal.

- Madame le Maire fait part d'une proposition de Dimitri Touzain concernant les sapins vers le cimetière pour vente sur pied.

Renseignement sera pris pour savoir s'il y a obligation de replanter et il sera demandé à un professionnel de passer pour une estimation.

- Maxime Valéry informe le conseil que plusieurs personnes ont attiré son attention sur les dépôts d'ordures sur le parking situé à l'angle de la route de Target et du RD 46.

Le problème est que ce parking est privé et que l'on ne peut pas faire intervenir l'employé communal pour le nettoyage.

- Information est donnée concernant l'avancement des travaux au vestiaire du foot par le chantier d'insertion de l'ADEM.